



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – Organisme de formation

Mise à jour janvier 2024

- **Conditions d'inscription**

Pour participer à une formation proposée dans le catalogue, il convient de nous adresser le bulletin d'inscription rempli et signé par l'employeur. En cas de prise en charge de la formation par un Opérateur de Compétences (OPCO) vous devez nous adresser l'accord de prise en charge dès que possible. Après réception du bulletin d'inscription, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes vous adressera une convention de formation professionnelle à nous retourner signée, le retour de cette convention signée étant obligatoire pour que les personnes inscrites participent à la formation. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

- **Convocation**

Une convocation personnelle sera adressée par mail au stagiaire, une semaine maximum avant le début de la formation, il est donc nécessaire d'indiquer l'adresse mail du stagiaire sur le bulletin d'inscription.

- **Attestation**

A l'issue du stage, une attestation de fin de formation rappelant les objectifs pédagogiques de la formation sera adressée par mail au stagiaire sous condition qu'une adresse personnelle ait été communiquée. Sur demande, une copie de la feuille d'émargement peut être adressée à l'employeur.

- **Conditions d'annulation**

Pour l'organisme de formation

En cas d'un nombre d'inscrits insuffisant, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler la formation, au plus tard 10 jours avant la date de début. Elle en informera aussitôt les participants par mail.

Pour les participants

Toute formation commencée est due. Il en va de même en cas de désistement le jour de l'ouverture de la formation. En cas de force majeure et sur justificatif, un avoir du montant de la formation sera accordé à la structure employeur.

- **Application des tarifs**

Le tarif indiqué correspond au coût pédagogique de la formation. Les frais annexes (restauration, hébergement, déplacements) ne sont pas compris et sont à la charge des stagiaires. Le tarif adhérent s'applique aux associations adhérentes à la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes à jour de leur cotisation fédérale.

- **Conditions et modalités de paiement**

Le paiement de la formation vous sera demandé en fin de formation, à réception de la facture.

La facture due ou acquittée ainsi que la feuille d'épargne seront envoyées par mail à l'employeur. Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes, soit par virement bancaire. Si la formation est financée par un OPCO, merci de l'indiquer sur le bulletin d'inscription.

- **Lieu et horaires des formations**

Sauf exception et dans le cas de formations en intra dans une structure, les formations se déroulent à Lyon, dans les locaux de la Fédération des acteurs de la solidarité Aura, 63 rue Smith, 69002 Lyon. Les formations se déroulent sur la base d'une durée de 7 heures par jour. Les horaires de formations sont 9h00 - 12h30 pour la matinée et 13h30 - 17h00 pour l'après-midi.

- **Acceptation des conditions générales de vente**

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par la structure